

# VILLE DE BRUXELLES.

## EMPRUNT DE 76,000,000 DE FRANCS.

### Le Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles,

a l'honneur d'informer le public qu'il met en souscription l'emprunt approuvé par arrêté royal du 24 janvier 1874. Cet emprunt est divisé en 760,000 obligations de 100 francs chacune, portant intérêt annuel de 5 p. c., et remboursable en 66 années, au moyen de tirages au sort.

Le paiement du coupon d'intérêt annuel, 5 francs, aura lieu à Bruxelles, à la caisse communale; à Anvers, Gand, Bruges, Liège, Mons, Charleroi, Hasselt et Namur, aux établissements à désigner.

Les tirages des obligations à rembourser se feront en présence et sous la direction du Collège des Bourgmestre et Échevins de la ville de Bruxelles. Si le jour fixé est un jour férié, le tirage est remis au lendemain.

Pendant les seize premières années, il sera procédé à six tirages par an. Le total des primes annuelles s'élève à 400,000 francs; elles seront réparties d'après le tableau suivant:

	1 <sup>er</sup> TIRAGE.	2 <sup>me</sup> TIRAGE.	3 <sup>me</sup> TIRAGE.	4 <sup>me</sup> TIRAGE.	5 <sup>me</sup> TIRAGE.	6 <sup>me</sup> TIRAGE.
	20 mars.	20 mai.	20 juil.	20 sept.	20 nov.	20 janv.
1 Obl.	100,000	50,000	25,000	100,000	50,000	25,000
1 id. à 40,000	5,000	5,000	5,000	10,000	5,000	5,000
5 id. à 4,000	3 à 4,000	2 à 4,000	2 à 4,000	3 à 4,000	2 à 4,000	2 à 4,000
6 id. à 500	6 à 500	8 à 500	6 à 500	6 à 500	8 à 500	8 à 500
12 id. à 250	12 à 250	12 à 250	12 à 250	12 à 250	12 à 250	12 à 250

Indépendamment des obligations primées, il sera tiré chaque année, suivant le tableau d'amortissement, un certain nombre d'obligations remboursables par 125 francs.

Pendant les 50 dernières années, les tirages se feront trimestriellement; les primes sont réparties d'après le tableau suivant:

	1 <sup>er</sup> TIRAGE.	2 <sup>me</sup> TIRAGE.	3 <sup>me</sup> TIRAGE.	4 <sup>me</sup> TIRAGE.
	20 avril.	20 juillet.	20 octobre.	20 janvier.
1 Obligation à fr.	25,000	1 à 25,000	1 à 25,000	1 à 25,000
1 id. à	2,500	1 à 2,500	1 à 2,500	1 à 2,500
8 id. à	400	8 à 400	8 à 400	8 à 400
1 id. à	240	1 à 240	1 à 240	1 à 240
22 id. à	200	22 à 200	22 à 200	22 à 200

Les obligations non primées seront remboursées par 100 francs. Toutes les obligations sorties jouissent des intérêts jusqu'à la date fixée pour le remboursement, lequel se fera chaque année le 1<sup>er</sup> mai en même temps que le paiement des primes.

### La souscription publique sera ouverte :

les 9, 10 et 11 février 1874 de 10 heures du matin à 3 heures de relevée

Les obligations sont émises au cours de fr. 97-50 chacune, avec jouissance d'intérêt à partir du 1<sup>er</sup> mai 1874.

Toutefois les souscripteurs auront la faculté d'effectuer leurs versements aux époques suivantes :

En souscrivant . . . . .	fr. 7 50
A la répartition . . . . .	» 10 »
Du 25 au 30 juin 1874 . . . . .	» 10 »
Du 26 au 31 octobre 1874 . . . . .	» 10 »
Du 25 au 30 avril 1875 . . . . .	» 20 » sous déduction du coupon
Du 26 au 31 octobre 1875 . . . . .	» 20 » du 1 <sup>er</sup> mai 1875.
Du 25 au 30 avril 1876 . . . . .	» 20 » sous déduction du coupon du 1 <sup>er</sup> mai 1876.

fr. 97 50

Chaque versement partiel sera augmenté des intérêts à 5 p. c. l'an, depuis le 15 février 1874.

Les souscripteurs pourront se libérer à toute époque, en payant les intérêts jusqu'à la date de la libération. Cette stipulation ne s'applique pas aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Le deuxième versement (10 fr.) sera effectué contre remise des titres provisoires. Les titres provisoires sur lesquels les versements auront été opérés aux époques fixées plus haut prendront part aux 15 premiers tirages au sort.

En cas de retard de paiement d'un terme dans le délai indiqué, le porteur sera passible des intérêts à raison de 6 p. c. l'an, à compter du premier jour fixé pour le versement, en calculant chaque mois commencé pour un mois entier. Les lots dont un ou plusieurs versements seront ainsi retardés ne prendront plus part aux tirages qui se feront jusqu'au paiement du terme en retard.

A défaut de libération un mois après le 50 avril 1876, c'est-à-dire le 50 mai 1876, les titres en souffrance pourront être vendus aux risques et périls des retardataires, sans autre mise en demeure.

Ainsi fait en séance à l'Hôtel-de-Ville.

Par le Collège :

LE SECRÉTAIRE,

A. LACOMBLÉ.

Il sera bonifié 1/4 p. c. de Commission aux banquiers, agents de change, commissionnaires en fonds publics et changeurs sur le montant des obligations obtenues.

N. B. Si le nombre des obligations demandées dépasse le montant de l'emprunt offert au public, il y aura lieu à réduction. Dans ce cas, les contractants de l'emprunt se réservent de favoriser spécialement les souscripteurs de 1 à 5 titres.

Les souscriptions seront reçues :

- A BRUXELLES : à l'HOTEL-DE-VILLE, aux BUREAUX AUXILIAIRES DES RECETTES COMMUNALES; à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE; à la BANQUE DE BELGIQUE; à la BANQUE BELGE DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE; à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS; à la BANQUE DES TRAVAUX PUBLICS; à la BANQUE DE BRUXELLES; chez M. BRUGMANN, fils;
- A ANVERS : à la BANQUE D'ANVERS; à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS;
- A LIÈGE : à l'AGENCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE; chez MM. V<sup>o</sup> CHARLES DUBOIS & C<sup>o</sup>; chez MM. NAGELMACKERS & fils;
- A VERVIERS : à la BANQUE DE VERVIERS; chez MM. MODERA & C<sup>o</sup>;
- A CHARLEROI : à la BANQUE CENTRALE DE LA SAMBRE; à la BANQUE DE CHARLEROI; chez MM. J. et C. DELLOYE & C<sup>o</sup>;
- A MONS : à la BANQUE DU HAINAUT; chez MM. DELLOYE, LEGRAND-TERCELIN & C<sup>o</sup>;
- A GAND : à l'AGENCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE; à la BANQUE DE FLANDRE; chez MM. VERHAEGHE, DE NAEYER & C<sup>o</sup>;
- A HASSELT : à la BANQUE CENTRALE DU LIMBOURG.

En outre, à toutes les Agences en province de la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale.

Bruxelles, 28 janvier 1874.

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ECHEVINS,

J. ANSPACH.

KANTOOR VAN J. DELVOIE, NOTARIS TE CANNE.

## VERKOOP van schoon Slaghout TE CANNE.

De notaris DELVOIE zal op maandag 9 februari 1874, te 10 uren voormiddag, op verzoek van de erfgenamen van Mevr. SOPHIE DE CLERY DE WAROUX, geboren de THIER van Nederanne, publiek ter plaatse verkoopen: 65 koopen zwaar slaghout, afgekapt in den bosch van het kasteel van Nederanne. Op crediet mits borg.

## VERKOOP VAN

## Hoornvee & Varkens te Eben.

Op maandag 16 februari 1874, te 10 uren voormiddag, ten huize van den heer Dupuis-Poivache, herbergier te Eben, zal de notaris DELVOIE, op verzoek van den heer H. BORMANS, openbaarlijk en aan den meestbiedende verkoopen:

A. — 50 stuk hoornvee, begrijpende: 25 volgaande koeien en vaarzen, 15 jaarlingen en 10 jonge stieren, van beste hollandsche ras.

B. — 15 volle zogen en 80 groote en kleine loopers.

Op crediet mits borg.

## Openbaar verkoop VAN EEN HUIS met aanhorigheden, TUIN & BOOMGAARD TE FALL EN MHEER.

De notaris DELVOIE zal op donderdag 19 februari 1874, te 2 uren namiddag, ten huize van Nicolaas Raedts, herbergier te Fall en Mheer, op verzoek van de wed<sup>o</sup> HUBERTUS PROESMANS, aan den meestbiedende verkoopen:

Een huis met stal, schuur, moestuin en boomgaard, groot in het geheel 22 aren 80 centiares, gelegen te Fall en Mheer in het dorp, reinende de Dorpstraat, Servaas Tilkin en van 2 zijden Servaas Monard, n<sup>o</sup> 1022, 1023, 1024 gedeeltelijk der sectie D.

Verdere inlichtingen te bekomen ten kantore van voornoemden notaris DELVOIE.

## Groote verkoop VAN HUISMEUBELS, UIT OORZAAK VAN VERTREK.

Op donderdag 12 februari 1874, om 10 uren 's morgens, in de Maestrichterstraat te Tongeren, ten woonhuize van meufvrouw de weduwe LOUIS VRANCKEN, zal publiek verkocht worden:

12 stoelen en een zedelaar in mahonie, 1 coulisse-tafel in mahonie, een hoekschaap in mahonie, 2 sofas dito, andere stoelen, tafels, ledekanten, 2 eiken hangkasten en andere, canapés, kagehels, spiegels, schilderijen, winkels met winkelbanken, 7 groote tonnen met meelwormen, persiemen, bascule van 500 kilos, pendulen, klok, oude vensters, ladders, trappen, tonnen, kuipen, koper, tin en blikwerk, keukengerief en andere zaken te lang om te beschrijven.

Comptante betaling en 10 % verhooging.

M.-J. QUAEDEVLIËG, huissier.

## OPENBAAR VERKOOP van volgaande Zogen, KOEIBEESTEN, EN WINTERLOOPERS, TE MILLEN.

Op maandag 23 februari 1874, om 10 uren voormiddag, ten huize van Pieter Bamps, herbergier te Millen, zal de heer H. BORMANS, ten meestbiedende laten verkoopen:

20 volgaande koeibeesten en vaarzen van de beste Hollandsche ras:

20 volgaande zogen en 80 Loopers.

Op crediet mits goeden borg.



## CHEMIN DE FER.

De Tongres à Liège: 8,47, mat.; 12,55 expr. 5,00, 8,52 soir.

De Tongres à Hasselt: 7,17, 10,56 mat.; 2,58 expr. 6,12 soir.

De Liège à Tongres: 6,25, 10,00 mat.; 2,00 expr. 5,05, 8,55 soir.

De Hasselt à Tongres: 7,56 mat.; 12,21 expr. 4,10, 8,08 soir.

Les trains express ne s'arrêtent qu'à Liège, à Liers, à Tongres et à Hasselt.

De express-treinen houden slechts stil te Luik, te Liers, te Tongeren en te Hasselt.

Tongeren, snelpers van M. Collé.

## Handelsberichten.

TONGEREN, den 5 febr.

MIDDELPRIJZEN.

Tarwe, de 105 kilos.	fr. 57,50 af 0,25
Rogge, 100 »	» 28,25 af 0,25
Gerst, 100 »	» 26,50 af 0,25
Spelt, 112 »	» 50,00 op 0,00
Haver, 75 »	» 19,00 op 0,00

Boter, den halven kilo.	fr. 4,80 op 0,08
Eijeren, de 26.	» 2,00 af 0,10
Witte aardappelen, 100 kilos.	» 7,00 op 0,00
Rode »	» 8,75 op 0,00
Kroketten »	» 7,75 op 0,00
Onsetongen »	» 10,75 op 0,00
Hooi, 1000 kilos.	» 65,00 op 0,00
Strooi, »	» 46,00 op 0,00

THIENEN, den 5 febr.

Tarwe, de 100 kilos, 57,25 af 0,00. — Rogge, id. 27,25 op 0,00. — Haver, id. 24,75 op 0,00. — Gerst, id. 26,75 op 0,00. — Boekweit, id. 27,00 op 0,00. — Koolzaad, id. 54,75 af 0,00. — Kemp, den kilo, 0,00 op 0,00. — Klaverzaad, id. 0,00 op 0,00.
---

HASSELT, den 5 febr.

Tarwe, de 100 kilos, 57,50 op 0,00. — Rogge, id. 28,20 af 0,00. — Haver, id. 25,20 op 0,00. — Gerst, id. 28,00 op 0,00. — Genever, den hekt. 109,00 af 0,00.
--

WAREMME, den 5 febr.

Tarwe, de 105 kilos, 57,75 af 0,00. — Rogge, de 94 id. 27,50 op 0,00. — Haver, de 150 id. 57,00 op 0,00. — Spelt, de 112 id. 00,00 op 0,00.
---

DIEST, den 4 febr.

Tarwe, de 100 kilos, 56,95 op 0,00. — Rogge, id. 27,60 op 0,00. — Haver, id. 24,11 op 0,00. — Gerst, id. 00,00 op 0,00. — Boekweit, id. 00,00 op 0,00. — Aardappelen, id. 7,75 op 0,00.
---

ANTWERPEN, den 4 febr.

Middelprizen per 100 kil.	
Tarwe bloem, inlandsche, 1 <sup>e</sup> kwal. 51 0/0 a 53 1/2	

PARIS, den 4 febr.

Meel: 8 marken, loopende maand.	82,75	81,75
» maart-april.	82,75	82,00
» mei-juni.	82,00	81,75
» 4 maanden van mei.	81,00	80,50

## Avis aux Dames.

ROSALIE VAN EVEN, coiffeuse, se recommande pour faire des tresses, des chignons, etc., aux personnes atteintes de chute de cheveux. — On peut prendre abonnement.

KANTOOR VAN J.-L. SWEECK, NOTARIS TE TONGEREN

De notaris SWEECK residerende te Tongeren, zal op maandag 9 februari 1874, om 2 uren namiddag, ten huize van den heer secretaris FROIDMONT-HANSEN te Millen, publiek verkoopen:

(6) Een perceel bouwland gelegen te Millen, ter plaatse genaamd boven de Kuilen, reinende aan den heer secretaris Froidmont van Millen, aan de gebroeders en zuster Hardy van Rokkelingen en aan Mathys Willems.

Bezit 1<sup>ste</sup> oktober 1874.

## Vente publique d'un Mobilier de ferme.

Le notaire SWEECK de Tongres vendra publiquement le mardi gras 17 février 1874, à 10 heures du matin, à la requête des enfants FRAIKIN, à la ferme dite la ferme de Rogges, à Frère, ce qui suit:

4 bons chevaux de labour dont un jument pleine et une jument de 3 ans.

7 vaches pleines.

2 genisses pleines.

3 veaux.

5 truies pleines et 10 cochons dits nour-

rains.

Un chariot de 11 centimètres.

Une charette, des harnais et des ustensiles aratoires.

40 beaux moutons dont 25 mères pleines et 15 jeunes moutons..

A crédit moyennant bonne caution.

## Vente publique d'une pièce de terre.

Le notaire SWEECK de Tongres, exposera en vente publique le mardi 24 février 1874, à 2 heures de relevée, en la demeure de

Nicolas Bollaerts, cabaretier à Eure-le-Tiexhe: (20 V, 11 P<sup>me</sup>) Une pièce de terre de 86 ares 60 centiares, située à Eure-le-Tiexhe, à la voie d'Eure à Othée, en lieu dit Thiersteeg; joignant à la famille Springuel de deux côtés, à M. Fastré d'Othée et à M. Adolphe Paque, cadastre B, 356b; détenue en location par Henri Fastré, maçon à Othée.

Cette pièce de terre sera exposée d'abord en 2 lots et puis en masse.

On accorde 5 ans pour le paiement à celui qui le désire.

KANTOOR VAN

LOUIS VAN ORMELINGEN, NOTARIS TE SICHEN.

## Openbaar verkoop Brandhout & Boomen te Heukelom.

Maandag 16 februari 1874, om 11 uren 's morgens, zal de notaris VAN ORMELINGEN van Sichen, op verzoek van JACQUES PISART-Vos van Heukelom-Vroenhoven, openbaarlijk ter plaatse verkoopen:

10 schoone esschen, 1 eik, 1 notelaar, eene menigte appelaars en hagestruiken, groeiende allen in de weide des verkooper achter zijne winning te Heukelom.

Vergadering der liefhebbers ten herberge van den verkooper Jacques Pisart te Heukelom.

Op crediet.

## Bekendmaking.

Het gemeente bestuur van Nederheim bericht de karreelbakkers, dat het tien maal honderd duizend kareelen zal laten maken.

De liefhebbers kunnen zich aanbieden bij den heer F. BRIENS, burgemeester.

BAL à grand orchestre le lundi du Carnaval, à 8 heures du soir, chez HENRI SWARTENBROUCK place du marché à Tongres. — 1 fr d'entrée par cavalier. BONS VINS.